Monsieur le sénateur [XX] ou Madame la sénatrice [XX],

Je vous écris pour vous demander d’appuyer le projet de loi public S-252 (*Loi sur les dons de sang volontaires*) présenté au Sénat.

Le projet de loi S-252 va interdire la vente privée de sang d’un océan à l’autre et assurer que le sang et le plasma demeureront une ressource publique devant être protégée et sauvegardée.

Santé Canada et quelques provinces ont donné l’autorisation à une compagnie privée à but lucratif d’ouvrir des cliniques rémunérant les donneurs de plasma. Le plasma devient ainsi la première partie du corps humain dont la vente est permise au Canada. Cette route à but lucratif met en danger les approvisionnements en produits sanguins au Canada.

Seulement quatre pays au monde, dont le Canada, rémunèrent les donneurs de plasma. Une telle pratique va à l’encontre des recommandations des principales organisations internationales de santé, dont l’Organisation mondiale de la santé. Cela va aussi à l’encontre des recommandations de l’Enquête Krever qui a examiné les façons d’éviter une catastrophe comme celle du scandale du sang contaminé dans les années 1980.

L’adoption du projet de loi S-252 sera une étape importante pour assurer l’accès, à toutes les personnes du Canada, à un approvisionnement suffisant en sang. Bien que la Colombie-Britannique, l’Alberta, l’Ontario et le Québec ont déjà adopté des lois similaires, le projet de loi S-252 en ferait une norme nationale.

Je voudrais aussi vous encourager à parler publiquement de l’importance d’être un bon citoyen et de s’inscrire pour devenir donneur volontaire de sang et de plasma. Ce simple geste est tellement important et peut sauver des vies.

J’attends votre réponse avec impatience.

[nom et coordonnées]